



N° 1565 | AVRIL 2021
ISSN 0396-1745

La Lettre confédérale

À LA UNE

Assurance chômage | Page 2

Les demandeurs d'emploi sous le poids des efforts budgétaires

Élections TPE 2021 | Page 2

Merci à vous !

Europe : le Pacte vert sera-t-il tenu ? | Pages 3 et 4

Rencontre avec Pierre-Jean Coulon, représentant CFTC au Comité économique et social européen



SANTÉ AU TRAVAIL

En bref | Page 5

À l'occasion de la journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail, retrouvez l'actualité du sujet

UNE RENCONTRE AVEC

Pascale Coton | Page 6

Cese : réforme au 1^{er} mai

MICRO-SOCIAL

Le Moniteur | Page 7

En télétravail, ils inventent la télégrève

—
Ce numéro comprend les encarts suivants : « Négocier un bon accord Handicap » et « Pour une mise en œuvre réussie du télétravail (ANI du 26 novembre 2020) ».



Crédit : Gilles Bindi

Prendre le souffle à nouveau

Le 15 mars dernier, le Premier ministre organisait à Matignon une 3^e Conférence du dialogue social.

L'ordre du jour ne pouvait pas déroger à l'obsession

qui nous occupe toutes et tous depuis un an : la crise de la Covid-19. Un point de cet ordre du jour distinguait cependant cette 3^e conférence des deux premières, un début de réflexion sur le débranchement progressif des aides.

Une perspective que la CFTC n'a pas boudée, mais qu'elle a tempérée. En effet, pour nos concitoyens les plus impactés par la crise, nous avons plaidé pour une prolongation du « quoi qu'il en coûte ».

Certaines annonces du Premier ministre vont dans ce sens. Je pense au retour de la « prime Macron », dont les travailleurs dits de « deuxième ligne » devraient être les principaux bénéficiaires. Plus exposés que d'autres au risque de contamination, exerçant des métiers rarement rémunérés au niveau de l'importance qu'ils démontrent au cœur de la chaîne logistique, ces travailleurs pourront voir leur prime doublée et défiscalisée. Une possibilité conditionnée à l'engagement de négociations dans les branches, afin d'améliorer leurs conditions de travail et, plus largement, leurs perspectives de carrière. Une revendication 100% CFTC !

Pour l'ensemble de nos concitoyens, nous avons formulé un message à la fois simple et fort à destination de nos partenaires. S'il faut bien évidemment tout faire pour préserver la santé des Français, le temps est aussi venu, maintenant, de rendre la confiance en l'avenir. Parce que les taux d'intérêt restent bas, parce que l'inflation reste contenue, l'heure n'est pas au désengagement de l'État. C'est pourquoi, au débranchement des aides, la CFTC préfère et promeut leur conditionnement et leur ciblage. Ces aides, conçues dans des logiques d'investissement, doivent désormais financer le rebond industriel. Chacun connaît, pour l'ensemble de nos territoires, de nos filières et de nos emplois, les bénéfices d'une relocalisation de la production. Cette dynamique de réindustrialisation doit nous faire tourner la page des stratégies à bas coûts !

Ce à quoi appelle aujourd'hui la CFTC de toutes ses forces, c'est à la modernisation de l'appareil productif français, qui suppose la montée en gamme de nos produits, de nos procédés. Qui s'appuie, surtout, sur une montée en compétence des travailleurs. Mieux formés, plus qualifiés, mieux rémunérés, nos concitoyens prendront toute leur part au redressement du pays. À l'heure où croissent les séquelles psychologiques dues à l'isolement et autres restrictions covidienues, nous leur devons de telles perspectives !

Cyril Chabanier
Président confédéral

ASSURANCE CHÔMAGE

Les demandeurs d'emploi sous le poids des efforts budgétaires

Entamée en 2019, la réforme de l'assurance chômage a été pour partie suspendue face à la crise. Le 2 mars dernier, lors d'une concertation avec la ministre du Travail, les derniers éléments ont été dévoilés.

Le chômage n'est pas un choix. À l'unisson de la CFTC, l'ensemble des OS l'a répété dans le communiqué de presse commun qui précédait ces dernières annonces gouvernementales. La CFTC dénonçait surtout le principe fondateur de cette réforme selon lequel la baisse des allocations chômage inciterait à un retour plus rapide à l'emploi. Malgré la réticence unanime des OS, l'application de la réforme est maintenue. Elle se déroulera en deux temps.

À partir du 1^{er} juillet :

- Le salaire journalier de référence (qui sert à calculer le montant des indemnités chômage) suivra un nouveau mode de calcul. Il se basera non plus sur les seuls jours travaillés, mais sur le revenu mensuel du travail, qui inclut les périodes non travaillées. Soit une baisse moyenne de 20% de l'allocation pour 840 000 personnes (38% des allocataires), selon l'Unédic¹.
- L'indemnisation devient dégressive, à compter du 9^e mois, pour les salaires supérieurs à 4500 euros bruts mensuels.

À partir d'octobre 2021, si la situation économique s'améliore (en fonction d'indicateurs choisis)² :

D'autres mesures s'appliqueront, telle la règle d'éligibilité des droits (entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019 et suspendue durant la crise sanitaire).

Quant au système de bonus/malus pour les employeurs recourant trop aux CDD et aux contrats courts, il devrait entrer en vigueur au plus tôt en juillet 2022, après une période d'observation d'un an.

Pour la CFTC comme pour l'ensemble des OS, cette réforme apparaît toujours comme l'occasion de faire d'importantes économies budgétaires aux seuls dépens des demandeurs d'emploi. En tout cas, elle ne devrait pas intervenir avant que la situation économique n'atteigne un niveau satisfaisant, de l'avis d'Éric Courpotin, chef de file de la délégation emploi-chômage CFTC.

■ SB

1. L'Unédic est chargée, par délégation de service public, de la gestion de l'assurance chômage en France, en coopération avec Pôle emploi.
2. Il faudra à la fois 2,7 millions d'embauches de plus d'un mois sur quatre mois, et une baisse de 130 000 demandeurs d'emploi en catégorie A sur 6 mois (les personnes n'ayant aucun emploi, mais étant en recherche active d'un contrat quel qu'il soit).

ÉLECTIONS TPE 2021

Merci à vous !

Le scrutin des salariés des très petites entreprises et du particulier employeur vient de se clôturer le 6 avril. Nous tenons à vous remercier pour votre investissement, que ce soit auprès de votre famille et de vos proches, dans vos commerces de proximité, dans les opérations de porte à porte, ou sur la route empruntée par les Villages CFTC (ici, Sarreguemines et Rungis). Merci à vous, «guerriers du clavier» ou de l'affichage (ici, la Somme), qui avez contribué à accroître la visibilité de notre syndicat de construction sociale ! Les résultats de ce vote seront majeurs dans le calcul de notre représentativité, qui interviendra à la mi-mai.



Militant à la CFTC depuis 40 ans, Pierre-Jean Coulon est aujourd'hui membre du bureau du Comité économique et social européen, après avoir présidé, cinq années durant, sa plus importante section : celle des « Transports, énergie, infrastructures, société de l'information ».



Crédit : EESC

ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Le Pacte vert sera-t-il tenu ?

L'Europe neutre en carbone d'ici 2050. C'est l'ambitieuse feuille de route adoptée par l'UE en décembre 2019. Le point sur ce Pacte vert avec Pierre-Jean Coulon, représentant CFTC au Comité économique et social (CES) de l'UE.

Quel est le problème, en matière d'énergie, qui se pose à nous aujourd'hui ?

Le problème est double. Premièrement, nous, Français, Européens, dépendons d'importations. Un citoyen européen, pour mener à bien ses activités, dépend, à hauteur de 60%, d'énergies importées. Quand il démarre sa voiture, sa dépendance grimpe à 99,9%. Cela pose un risque géopolitique majeur : nos fournisseurs d'énergie, situés hors de l'Europe, ont les moyens de couper ces apports et de mettre nos économies à l'arrêt. Sans compter le poste budgétaire qui y est consacré : des milliers de milliards d'euros, chaque année, à l'échelle européenne.

Deuxièmement, cette énergie est majoritairement *fossile*, c'est-à-dire qu'elle provient de réserves qui ne se renouvellent pas (pétrole, gaz) et dont la consommation dégage des gaz à effet de serre. Il est donc indispensable que nous amenuisions notre dépendance aux importations et que nous limitions la part d'énergie fossile dans notre mix énergétique.

Y a-t-il une volonté politique de remédier à cette situation ?

Jusqu'à l'accord de Paris sur le Climat de 2015, les initiatives étaient assez anarchiques. Aujourd'hui, la coordination est meilleure entre les États membres de l'UE. Il faut toutefois bien comprendre que les politiques énergétiques relèvent de la subsidiarité, c'est-à-dire que chaque pays demeure souverain en la matière. Mais l'on observe une authentique volonté de travail en commun, ne serait-ce que par intérêt bien compris.

En 2019, à la suite des élections européennes, un nouveau



Parlement et une nouvelle Commission se sont installés et portent une attention soutenue au Pacte vert pour l'Europe.

Pouvez-vous nous présenter ce Pacte vert pour l'Europe ?

Il s'agit d'un train de mesures extrêmement important, qui va produire entre 60 et 80 règlements et directives, les «lois européennes». Il a été édicté par la nouvelle Commission en 2019. Ce Pacte est bien accepté par tous les États membres... Même si l'interprétation et les attentes ne sont pas les mêmes au Danemark, où 92% de l'énergie est déjà renouvelable, en Pologne, où le charbon pèse encore pour près de 50% du mix énergétique, ou en France, où l'énergie nucléaire joue un rôle important.

Le Pacte vert se propose trois missions : créer de l'activité supplémentaire en Europe (donc des emplois), favoriser l'innovation et les solutions européennes (par exemple, pour ne plus importer d'Asie 85% des panneaux solaires installés en Europe, ou encore pour produire nos propres batteries), réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Est-ce que vous contribuez à la définition et à la mise en œuvre de ce Pacte ?

Dans le cadre de mes activités au CES européen, je serai en effet le rapporteur d'un avis important concernant ce que nous appelons « une vague de rénovation pour l'Europe ». Pour ce faire, j'anime un groupe de travail comptant une douzaine de membres du CES. Pour vous donner une idée, le sous-titre de cet avis sera : « *verdir nos bâtiments, créer des emplois, améliorer la qualité de la vie* ». En quoi cela consiste-t-il ? Dans l'UE, 40% de l'énergie consommée est dédiée aux bâtiments, sous la forme de chauffage et d'éclairage notamment. Cela représente près de 37% de nos émissions de gaz à effet de serre. 85 à 90% des bâtiments ont plus de 20 ans. Une bonne partie d'entre eux, vétustes, sont des passoires énergétiques. Si nous prenons à bras-le-corps la rénovation de ces bâtiments, nous pourrions tout à la fois réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, stimuler la reprise et donner de l'activité aux PME. Cette initiative pourrait contribuer à la création de 150 000 à 200 000 emplois. Elle permettrait également de faire reculer la précarité énergétique, donc d'améliorer la qualité de la vie.

La sobriété énergétique est-elle un paramètre du Pacte vert ?

Tout dépend de ce que l'on entend par sobriété. L'énergie la moins chère, c'est l'énergie que l'on ne consomme pas, c'est certain. Mais il n'est pas question de réduire nos possibilités, nos moyens, la qualité de la vie ! Reprenons l'exemple de la rénovation des bâtiments. La « vague de rénovation » devrait commencer en 2030. On parle de 45 millions de logements. Si l'on y améliore le renouvellement de l'air, si l'on y installe du double vitrage, si l'on opte pour des chaudières à meilleur rendement, cela va assurément produire de la sobriété énergétique, mais certainement pas un amoindrissement de la qualité de vie, au contraire ! En investissant dans la recherche, l'innovation, la mise en œuvre de solutions durables, il n'y a pas besoin de dégrader la qualité de vie des citoyens. Cela peut même conduire à l'améliorer.

Le développement de nouvelles sources d'énergie est-il un deuxième axe du Pacte vert ?

Tout à fait. Aujourd'hui, dans le monde, le pétrole et le charbon demeurent les principales sources d'énergie (60%). Toutes les autres sources, le nucléaire, l'hydroélectricité, la biomasse, le solaire, l'éolien, comptent pour 40%. À l'échelle européenne, c'est un peu mieux, le ratio est inversé. Le solaire et l'éolien y ont dépassé, l'année dernière, les 20%.

Il se trouve que j'ai été rédacteur d'un avis, voté en décembre 2020, sur la filière hydrogène, qui fait beaucoup parler d'elle. Il faut savoir que cette énergie est utilisée depuis plus de 100 ans : le premier véhicule automobile roulait à l'hydrogène ! Mais son utilisation demeure marginale. L'entrée de l'hydrogène dans le mix énergétique devrait se faire autour de 2035, et sa part pourrait devenir conséquente entre 2050 et 2060. Mais l'on ne parle pas d'un remplacement de toutes les énergies par l'hydrogène ! Ce dernier devrait plutôt se substituer au gaz, qui, à l'heure actuelle, nous provient à 40% de la Russie et à 18% de la Norvège. Pourquoi ? Car il est très intéressant d'utiliser le réseau de gazoducs pour transporter l'hydrogène !

■ Propos recueillis par TI

En bref

VOS DROITS SUR LE WEB

Des questions sur vos droits ? Adressez-vous à Cate !

Cate, c'est une jeune femme engagée, cultivée et dynamique qui prend la parole sur YouTube. En 2 minutes 30, top chrono, elle rend accessibles les questions les plus ardues autour du droit du travail et du syndicalisme. Rendez-vous sur la chaîne YouTube **Cate C**, pour les émissions suivantes : « Pas de représentant syndical, comment faire ? » et « Pourquoi il y a des inégalités femmes-hommes au travail ? »



C'est quoi le CES européen ?

Le Comité économique et social européen est la plus ancienne institution de l'Union européenne. Il a été créé en 1958. Le Parlement, lui, existe depuis 1979, et la Commission depuis 1981.

Dans l'UE, l'initiative législative peut émaner de deux organes : la Commission et le Parlement (même si, au cours des dix dernières années, c'est surtout la Commission qui a saisi cette initiative). Le CES, lui, est l'organe consultatif de la société civile à l'échelle européenne. Il bénéficie d'un droit de regard sur la totalité des textes législatifs européens et rend entre 200 et 250 avis chaque année. Y siègent des représentants des syndicats, des professions libérales, du monde environnemental, de la mutualité, de la jeunesse, des associations de consommateurs, etc.

Pour rendre un avis, un groupe de travail est créé. Celui-ci va étudier les propositions et consulter les différentes parties prenantes impactées ou intéressées par le projet. L'avis est adressé aux institutions (Commission et Parlement), qui sont tenues de le consulter.

En bref

À l'occasion de la Journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail, le 28 avril, retrouvons les principaux faits ayant marqué l'actualité au cours de ces derniers mois.

■ LB

Victoire des mineurs lorrains

Les salariés exposés à des produits toxiques – et pas seulement à l'amiante! – peuvent désormais être indemnisés au titre d'un préjudice d'anxiété. À condition, bien sûr, d'en apporter la preuve, mais sans être nécessairement malades. C'est la nouvelle jurisprudence apportée par l'arrêt de la cour d'appel de Douai du 29 janvier 2021, rendu après cassation. Au cœur de l'affaire : 727 mineurs lorrains opposés depuis 2013 à leur employeur Charbonnages de France. Plus du tiers d'entre eux souffrent de maladies professionnelles (cancers, silicose...). Et des décès sont à déplorer. Jusque-là, pour être indemnisé dans pareilles circonstances, il fallait figurer sur la liste des établissements dont les salariés sont éligibles à la «préretraite amiante». Les juges doivent à présent rechercher si l'employeur a rempli ses obligations en matière de santé et sécurité (art. 4121-1 et 4121-2 du Code du travail).

Monsanto jugé responsable

C'est une première en France. Monsanto a été définitivement reconnu responsable de l'intoxication d'un agriculteur*. Paul François, céréalier charentais, avait été intoxiqué en avril 2004 par l'herbicide Lasso de Monsanto (racheté par Bayer en 2018). Il souffre, depuis, de troubles neurologiques. Le fabricant aurait dû informer sur le danger spécifique que représente l'utilisation du produit en cas de travaux dans une cuve. C'est la conclusion de la Cour de cassation, après une première condamnation (en 2012), deux appels et deux pourvois. Suite à cet arrêt, d'autres victimes de pesticides pourraient désormais engager des actions en recherche de responsabilité contre les fabricants. Paul François est l'une des figures du documentaire *Les Sentinelles* (2017), qui traite aussi des intoxications à l'amiante. Retrouvez ce DVD sur www.destinydistribution.com.

* Cour de cassation, 21 octobre 2020.

PME-TPE : propositions CFTC

Santé et sécurité au travail sont les parents pauvres des PME et TPE. En cause : un taux de cotisation accidents du travail / maladies professionnelles non individualisé* et un dialogue social trop absent. Pascale Coton, vice-présidente confédérale, a porté les propositions de la CFTC à ce sujet, lors d'une table ronde au Sénat, le 11 mars dernier. « Pour la CFTC, la branche professionnelle, qui chapeaute les entreprises d'un même secteur d'activité, est bien placée pour lister les risques liés au secteur, ce qui serait une manière de faciliter le travail de réalisation du document unique. Ainsi, les dirigeants de TPE pourraient s'inspirer d'un document unique prérempli adapté à leur secteur, et discuter d'un plan de prévention avec leurs salariés. Mais on pourrait également imaginer des commissions santé et sécurité au travail à l'échelle des bassins d'emploi, sur le modèle des CPRI, ces instances régionales de dialogue social, représentant toutes les TPE de la région. »

* Ce taux collectif ne prend donc pas en compte la sinistralité réelle de chaque entreprise.

Guide mandaté

Le Guide du mandaté santé au travail est publié. Une lecture indispensable si vous comptez parmi les 300 militants qui représentent la CFTC dans l'un des organismes en charge de la santé au travail. On citera notamment la branche AT/MP de la Sécurité sociale, les instances d'orientation politique (Coct-Croct), de recherche et de conseil (INRS, Eurogip, Anact-Aract), ou les services de santé au travail interentreprises (SSTI). Grâce à cet outil, vous connaîtrez votre statut et le contrat qui vous lie à la CFTC, le fonctionnement de chaque organisme, les positions de la CFTC en matière de santé au travail, ou encore les aides fournies par le réseau CFTC «santé au travail». Expédié à tous les mandatés SST, aux structures (UD, UR, fédérations...), et aux formateurs SfeP dédiés, ce guide est également accessible en PDF, dans votre espace Adhérent.



PASCALE COTON

Cese : réforme au 1^{er} mai

C'est la 3^e assemblée de la République. Le Cese voit son rôle de chambre de la société civile renforcé par la loi du 15 janvier 2021. La CFTC a participé aux travaux ayant mené à cette réforme. Pascale Coton, vice-présidente de la CFTC et vice-présidente du Cese, nous en explique les enjeux.

Le Cese, c'est quoi déjà ?

Le Conseil économique, social et environnemental est une assemblée, la 3^e de la République, après l'Assemblée nationale et le Sénat. Il représente la société civile et rassemble des militants de diverses organisations : syndicales et patronales, agricoles, environnementales, familiales, de jeunesse, associatives ou fédérées, etc. Sa particularité, c'est que les conseillers du Cese poursuivent leur activité professionnelle ou associative pendant la durée de leur mandat. Autrement dit, être conseiller au Cese n'est pas une activité à temps plein. Le conseiller garde un pied sur le terrain.

Le Cese est un lieu de dialogue, où, par exemple, un agriculteur et un défenseur des oiseaux vont pouvoir débattre jusqu'à créer ensemble du consensus et produire ce que l'on appelle un avis. Ces avis servent à éclairer l'Assemblée et le Sénat dans l'élaboration des lois. Outre les avis, le Cese produit des notes et des rapports, qui ont eux aussi vocation à éclairer le processus législatif. Ce travail est encore peu connu. Récemment, ce sont surtout la Convention citoyenne sur le climat ou le tirage au sort de citoyens qui ont fait parler du Cese.

Qu'est-ce qui décide les conseillers du Cese à travailler sur une thématique donnée ?

Différentes modalités de saisine peuvent déclencher la mise en place d'un groupe de travail au Cese. Ce dernier peut s'autosaisir. C'est le cas quand un ou plusieurs de ses membres identifient une problématique pertinente, à partir de leur expérience de terrain ou de leur veille sur les sujets qui animent les citoyens, que ce soit dans l'actualité ou les plateformes de pétition. Cette autosaisine permet de mettre en place un groupe de travail qui rendra un avis.

Les citoyens peuvent également saisir le Cese au moyen d'une pétition. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} mai 2021, une pétition, pour déclencher la saisine, devait récolter 500 000 signatures. Avec cette réforme, 150 000 signatures suffisent.

Le gouvernement saisit lui aussi régulièrement le Cese, tout comme d'autres institutions (le Défenseur des Droits, le tout nouveau Haut-Commissariat au Plan...), pour cerner au mieux les difficultés rencontrées par les citoyens.

Que va apporter la réforme ?

Tout d'abord, l'encadrement de certaines procédures, comme le recours au tirage au sort de citoyens. Jusqu'à présent, l'intervention des citoyens s'est faite à l'initiative des conseillers du Cese, soucieux d'ouverture. Mais il manquait un cadre légal protégeant les citoyens, car ces derniers doivent, entre autres, s'absenter de leur



Credit : Fanny Maréchal

travail pour collaborer avec les conseillers. Comme ces initiatives ont plutôt bien marché, le gouvernement a souhaité pérenniser et sécuriser la méthode. Désormais, tout sera inscrit noir sur blanc : comment se passe le tirage au sort, comment sont indemnisés les citoyens, comment leur absence au travail est qualifiée, etc. On va ainsi pouvoir prolonger une expérience qui porte ses fruits, dans un cadre sécurisé. C'est une très bonne nouvelle. Il faut voir l'effet que cela a, sur les citoyens qui participent ! Ils disent découvrir ou redécouvrir le fonctionnement des institutions, gagner en assurance et en conscience civique. Et c'est aussi là que réside l'intérêt d'une plus grande participation des citoyens aux travaux du Cese : dans le développement de la conscience civique.

Par ailleurs, la réforme remet à plat les rapports du Cese avec l'Assemblée et le Sénat et en fait le lieu unique de consultation citoyenne et publique par ces deux chambres.

Enfin, le Cese va devenir une chambre strictement paritaire ! Chaque groupe de conseillers le sera. La CFTC comptera deux femmes et deux hommes au rang de ses conseillers. Précisons à ce propos que leur nombre sera réduit de 233 à 175. Ce qui implique, évidemment, de réorganiser le fonctionnement du Cese, d'autant que le nombre de saisines, lui, devrait augmenter !

Quelle sera la place des syndicats dans le nouveau Cese ?

Les représentants des salariés, par le biais des organisations syndicales, demeurent nombreux. Le nombre de sièges dépend de leurs résultats aux élections. Certes, comme le nombre de conseillers se réduit, le nombre de représentants des salariés diminue également, mais cela, de manière proportionnelle*. Pour couvrir tous les sujets, chaque conseiller CFTC rejoindra deux commissions thématiques.

Enfin, concernant la réforme elle-même, la CFTC a pu participer aux groupes de travail. Il était important à nos yeux de conserver un équilibre entre société civile organisée (citoyens structurés par l'appartenance à une organisation) et les citoyens tirés au sort. La CFTC a été entendue : les prérogatives de ces deux groupes ne seront pas les mêmes. Surtout, cette réforme ne signifie pas l'avènement de « professionnels du Cese » : les conseillers devront maintenir leurs activités de terrain.

■ Propos recueillis par TI

*Puisque l'assemblée se réduit, la CFTC comptera 4 conseillers au lieu des 6 actuels.

LE MONITEUR

En télétravail, ils inventent la télégrève

Comment donner du poids aux revendications lorsque les travailleurs sont isolés les uns des autres ? Des salariés de la rédaction de l'hebdomadaire *Le Moniteur du BTP*, tous en en télétravail, ont choisi un nouveau mode d'action : la télégrève.

«La grève en moins bien, mais la grève quand même.» C'est ainsi que l'équipe de la rédaction du magazine *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment* a vécu la télégrève. Pour faire entendre leur voix malgré leur éparpillement dû au télétravail, quasiment tous les journalistes (environ 40 salariés) se sont déconnectés professionnellement. Un mouvement, certes, dématérialisé, mais aux revendications très concrètes : des recrutements pour remplacer les départs de personnels. Stéphanie Fefeu, membre de la rédaction et élue CFTC au CSE du journal, explique la situation : «Les représentants des salariés ont adressé un courrier à la direction afin de demander des embauches, car nous sommes à bout de souffle. Ce à quoi la direction a répondu qu'après réflexion, elle ne procéderait à aucun recrutement.» C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. «Au sein de la rédaction, nous nous entendons bien. Nous nous sommes largement concertés, relate l'élue CFTC. Et nous avons finalement voté la grève.» Ou plutôt la télégrève. «Concrètement, la suite a été plutôt simple : envoyer un mail à nos managers afin de les avertir, puis stopper le travail.»

Nonobstant la grève, le journal est sorti en temps et en heure, car il y avait du marbre [des articles en réserve, Ndlr] et parce que les rédacteurs en chef et rédacteurs en chef adjoints n'ont pas suivi le mouvement.

Dirigés par des financiers

Cela fait plusieurs mois que la situation est difficile. Stéphanie Fefeu décrit un contexte de travail très insatisfaisant : «Nous dénonçons la politique globale du groupe. Nous ne sommes plus dirigés par des patrons de presse, mais par des financiers, qui n'ont pas de projet d'entreprise. Ils cherchent seulement à gagner de l'argent en réduisant les coûts. La diminution des effectifs ne nous permet plus de travailler dans des conditions acceptables et notre métier de journaliste perd de son sens... La rédaction fait de plus en plus de promotion de formations et de placement de produit. En outre, nous avons fait beaucoup d'efforts depuis le début de la pandémie. Et nous recevons beaucoup de mépris de la part de la direction. Un exemple : un accord télétravail nous permettait de travailler un jour par semaine à distance, avec 15 € de participation forfaitaire de l'employeur. Depuis le début de la pandémie, nous sommes à 100% en télétravail et l'employeur considère que le versement des 15 € ne s'applique plus.»

La stratégie visait aussi à faire parler de cette action dans la presse. «Nous nous sommes relayés pour rédiger des communiqués de presse et utiliser nos réseaux professionnels, développe Stéphanie Fefeu. Et ça a payé : la presse quotidienne et la presse économique ont parlé de nous.»

Malgré tout, cette forme alternative de lutte à distance les uns des autres a été difficile à maintenir, reconnaît-elle. Et le mouvement s'est éteint fin février. Source de satisfaction : en début d'année, le départ d'un salarié a tout de suite été suivi d'un recrutement... Stéphanie Fefeu et ses collègues en sont persuadés : «Cela s'est produit parce que nous sommes montés au créneau.» La militante garde le cap : «Nous avons montré que nous pouvons nous mobiliser en dépit des obstacles, et nous nous efforçons toujours de préserver un esprit collectif.»

■ SB

La CFTC très active au groupe Moniteur

2^e OS avec 32 % aux élections du CSE (mars 2020)
14 années de présence syndicale (section créée en 2007)
Le groupe Moniteur est divisé en deux pôles : Construction (*Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, hebdomadaire créé en 1903, *L'Usine Nouvelle*...) et Collectivités (*La Gazette des communes*...). Il emploie 400 salariés et quelque 140 pigistes. Il est la propriété du groupe Infopro Digital depuis 2013.

Appel aux négociateurs

Vous avez négocié un accord télétravail dans votre structure et souhaitez faire part de vos difficultés / points d'innovation à l'ensemble du mouvement CFTC ? N'hésitez pas à nous remonter vos accords via l'adresse : sgaroutte@cftc.fr (mentionnez en objet « Accord télétravail CFTC »).

**J'AI CHOISI
LA MACIF
PARCE QUE PARCE QUE
JE VEUX LE JE VEUX LE
MEILLEUR AU MEILLEUR AU
MEILLEUR PRIX. MEILLEUR PRIX,
JE VOTE.**

**ELECTIONS
DELEGUES
2021**

**DU 22 MARS
AU 16 AVRIL**

Chaque jour, vos délégués s'engagent
pour défendre vos intérêts.

**Parce qu'il n'y a pas de nous sans vous,
votez pour vos délégués sur jevote.macif.fr**

